

DACP

REF : DACP2013048

Signataire : NG/XV/ED

Séance du Conseil Municipal du 11/07/2013

RAPPORTEUR : Jean François MONINO

OBJET : Fourniture de dispositifs médicaux mobiles sur mesure pour l'activité du service dentaire du centre de santé pour l'année 2014. Approbation du projet de marché.

EXPOSE :

Le Centre Municipal de Santé (CMS), afin de pourvoir le service dentaire en prothèses dentaires amovibles (dentiers) et de procéder aux réparations de prothèses amovibles, doit désigner un prestataire via un marché public.

Ce marché viendra compléter celui qui existe déjà pour la réalisation des prothèses fixes (couronnes) déjà fabriquées hors du CMS.

Afin de permettre de maintenir une offre de soins de qualité en la matière, tout en répondant aux exigences déontologiques des praticiens de conserver une souplesse de gestion, il y a donc lieu de passer un marché global (ne comportant ni tranche, ni lot) pour une durée allant de sa notification (fin septembre ou début octobre 2013) jusqu'au 31 décembre 2014 pour la fourniture de dispositifs médicaux mobiles sur mesure et les réparations de dispositifs médicaux mobiles sur mesure.

L'étendue de la prestation à réaliser dépendant des soins qui seront à prodiguer aux patients, impossibles par nature à définir avant que le praticien ait pu établir un diagnostic médical, l'évaluation quantitative précise des besoins ne peut être réalisée en amont, ainsi est-il proposé de passer un marché à bons de commande.

Le marché est à prix unitaires. Ils seront appliqués aux quantités réellement exécutées, sur la base, d'une part, du Bordereau des Prix Unitaires et, d'autre part, des tarifs catalogue remisés pour les fournitures hors bordereau.

Le marché fera l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics :

Montant minimum : sans montant minimum Montant maximum : 60 000 € HT

Pour rappel, la ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée du marché, que sur le montant minimum annuel de ce dernier.

Le montant maximum annuel au marché ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville.

Eu égard au volume des achats à réaliser, il y a lieu de lancer, conformément aux articles 26 à 28 et 77 du Code des Marchés Publics, ainsi que l'article 4 du guide du procédures internes, approuvé par le Conseil Municipal le 30 Avril 2009, une procédure adaptée en vue de la passation d'un marché de fourniture de dispositifs médicaux mobiles sur mesure pour l'activité du service dentaire pour une durée allant sa notification jusqu'au 31 décembre 2014.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de marché relatif à la fourniture de dispositifs médicaux mobiles sur mesure pour l'activité du service dentaire du centre de santé pour l'année 2014.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013048

Signataire : NG/XV/ED

OBJET : fourniture de dispositifs médicaux mobiles sur mesure pour l'activité du service dentaire du centre de santé pour l'année 2014. Approbation du projet de marché.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26 à 28 et 77 du Code des Marchés Publics, ainsi que l'article 4 du guide du procédures internes, approuvé par le Conseil Municipal le 30 Avril 2009,

Vu le projet de marché,

Vu le budget communal,

Considérant que le marché actuellement en cours relatif à la fourniture de dispositifs médicaux mobiles sur mesure pour l'activité du service dentaire du centre de santé pour la fin de l'année 2013 et l'ensemble de l'année 2014,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Tous ensemble pour Aubervilliers" ayant voté contre et le groupe "Gauche indépendante et citoyenne" s'étant abstenu.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de marché à bons de commande relatif à la **fourniture de dispositifs médicaux mobiles sur mesure pour l'activité du service dentaire du centre de santé pour l'année 2014**. Ce marché sera conclu pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2014.

Le marché global traité à prix unitaires comporte les seuils suivants :

Montant minimum : sans montant minimum

Montant maximum : 60 000 € HT

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 19/07/2013

Publié le 18/07/2013

Certifié exécutoire le : 19/07/2013

Pour le Maire
L'Adjoint délégué